COMMUNE DE MARCONNE COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 7 avril 2022.

Etaient présents tous les membres en exercice, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Comte de aestion et compte administratif 2021

Lors du vote du Compte Administ	ratif		
Nombre de membres en exercice		14	_
Nombre de membres présents :	ı	13	
Nombre de suffrages exprimés :		12	
- '	0		
Votes	Contre : 0	Pour : 12	

COMMUNE de MARCONNE
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du Compte de Gestio	on et de l'affectatio	n des résultats
Nombre de membres en exercice :		14
Nombre de membres présents :		13
Nombre de suffrages exprimés :		13
Votes	Contre : 0	Pour : 13

Date de la Convocation : 07/04/2022 Séance du 13 avril 2021 à 20 heures 00

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick HERBIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Claude FILLION après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être felt présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié per l'ordonneteur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1º Lui donne acte de la précentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
UBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
Résultats reportés	0,00 €	419 816,36 €	
Part affectée à Investiss.			
Operationa de l'exercice	652 211,07 €	767 448,79 €	
Totaux	652 211,07 €	1 187 265,15 €	
Résultat de clôture		535 054,08 €	

Besoin de financement Excèdent de financement

Restes à réaliser DEPENSES Restes à réaliser RECETTES

Basoin total de financement Excédent total de financement

INVESTI	SEMENT
DEPENSE OU	RECETTES OU
DEFICIT	EXCEDENT
0,00 €	328 920 85 €
210 003 57 €	120 064 19 €
210 003,57 €	446 985,04 €

236 981.47 € 0,00 € 0,00 €

ENSE	MBLE
DEPENSE OU	RECETTES OU
DEFICIT	EXCEDENT
0,00 €	748 737 21 €
0,00 €	0,00 €
862 214,64 €	867 512 98 €
862 214,64 €	1 634 250,19 €
	772 035,55 €

DELIBERATION N° 2022-3-01

2 •	Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
àЮ	t débits et aux crédits portée à titre budgétaire aux différents comptse, et en conséquence, déclare que le Compts de Gestion dressé par le comptsble n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

^{3 °} Reconnaît la sincérité des regtes à réaliser,

2

au compte 1068 (recette d'Investiesement)
535 054,08 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote des taux des taxes communales 2022

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2022 et du produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter, pour 2022, les taux suivants :

Taxes foncière (bâti): 34.09
Taxe foncière (non bâti): 34.54.

Budget primitif 2022

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2022 comme suit :

Section fonctionnement : 1 203 249.08Section investissement : 614 980.47

Adhésion de la Communauté de communes des 7 Vallées au Syndicat mixte Hauts de France Mobilités

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de donner un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes des 7 vallées au syndicat mixte Hauts de France Mobilités.

Vente d'un terrain rue du Presbytère

A l'unanimité, le Conseil municipal :

^{4°} Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

^{5°} Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

- Décide de vendre le terrain, rue du Presbytère à MARCONNE, section AK, parcelles 199 et 202, d'une surface totale de 1 293 m2, pour la somme de 10 000 €, à Monsieur Frédéric LOURME.
- Dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur,
- Désigne Maitre DEHEUL, notaire à HESDIN, pour la vente de cet ensemble
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette vente et tout document s'y rapportant.

intégration de la commune dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Le Conseil municipal décide :

- D'acter la volonté de la commune d'intégrer le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire,
- De participer aux réflexions sur les motivations de l'intégration de la commune à l'ORT, sur l'élaboration du plan d'actions, et sur la délimitation du(es) secteur(s) d'intervention.
- De désigner les membres suivant du conseil municipal pour participer au groupe de travail :
 - o Jean-Claude FILLION,
 - o Patrick HERBIN,
 - o Thierry LEMAIRE,
 - o Isabelle TIRMARCHE,
 - o Serge ROYER,
 - o Fabienne GREVET (suppléante)

Demande d'aide auprès de la Région Hauts-de-France

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ont été inscrits au budget de la commune des crédits en vue de l'installation d'un équipement numérique de vidéoprotection pour la sécurité des habitants.

Douze caméras sont prévues sur le territoire de la commune pour un montant de 17 000 € HT. Une demande d'autorisation a été déposée auprès de Monsieur le Préfet du Pas de Calais. Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France pour une subvention pour l'installation de cet équipement.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE